

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V. – 004-2025</b></p> <p><b>Du : 11 décembre 2025</b></p> <p><b>Convocation</b> Date : 05 décembre 2025 Affichée le : 05 décembre 2025</p> <p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Pouvoir : 01</p>
---	---

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères Municipales,  
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

**ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :**

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE :**

Madame Morgane Auger,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal,

**A - Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Baptiste Rouault, qui accepte.

Le Conseil Municipal désigne, à l'**unanimité**, Monsieur Jean-Baptiste Rouault, comme secrétaire de séance.

**036 - 2025 : Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2025,**

Monsieur le Maire demande si les élus ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2025 et s'il y a des observations.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Approuve**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2025.

**037 - 2025 : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

**008-2025 du 22 octobre 2025 Convention pour réservation de spectacle « le Pétillons »**

Il a été décidé de signer une convention pour réservation de spectacle avec le prestataire « le Pétillons » à l'occasion de l'animation de Noël du vendredi 13 décembre 2025 pour un montant de 900.00€

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**,

**Prend acte**, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**038 - 2025 : Décision modificative n°1 au budget 2025,**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal, indique qu'une décision modificative n°1 de l'exercice 2025 est proposée aux membres du Conseil municipal.

Après l'adoption du budget primitif, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires et d'ajuster des inscriptions proposées.

Aussi, les nouvelles propositions d'inscription budgétaire permettront à titre principal :

d'abonder les crédits en dépenses et en recettes. Il s'agit également de procéder à des ajustements de certains comptes.

Ainsi, la décision modificative entraîne les ajustements suivants :

Chap	Article	Libellé	BP 2025	Proposition	BP + DM n°1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>163 086.04</b>	<b>+ 22 058.79</b>	<b>185 144.83</b>
	60612	Energie électrique	14 000.00	+ 10 000.00	24 000.00
	60632	Fourniture de petit équipement	1 500.00	+ 1 000.00	2 500.00
	61521	Entretien et réparations sur terrains	51 786.04	+ 5 645.85	57 431.89
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	3 000.00	+ 2 412.94	5 412.94
	622	Rémunérations d'intermédiaires	0.00	+ 3 000.00	3 000.00
<b>Total</b>		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>689 757.12</b>	<b>+ 22 058.79</b>	<b>711 815.91</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>					
<b>70</b>		<b>Produits des services du domaine et ventes divers</b>	<b>32 400.00</b>	<b>+ 14 013.85</b>	<b>46 413.85</b>
	70311	Concession dans les cimetières	0.00	+ 170.00	170.00
	70388	Autres redevances et recettes diverses	200.00	+ 68.00	268.00
	70688	Autre prestation de service	200.00	+ 130.00	330.00
	70848	Mise à disposition de personnel facturée	25 000.00	+ 10 622.27	35 622.27
	70878	Remboursement de frais par des tiers	7 000.00	+ 3 023.58	10 023.58

Chap	Article	Libellé	BP 2025	Proposition	BP + DM n°1
<b>731</b>		<b>Fiscalité locale</b>	<b>363 212.00</b>	<b>- 3 133.00</b>	<b>360 079.00</b>
	73118	Autres contributions directes	0.00	+ 879.00	879.00
	73132	Taxe sur pylônes électriques	12 940.00	- 2 160.00	10 780.00
	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	13 000.00	- 1 852.00	11 148.00
<b>74</b>		<b>Dotations et participations</b>	<b>31 136.00</b>	<b>+ 3 003.94</b>	<b>34 139.94</b>
	741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	7 500.00	+ 1 170.00	8 670.00
	742	Dotations aux élus locaux	4 000.00	+ 819.00	4 819.00
	744	FCTVA	0.00	+ 1 014.94	1 014.94
<b>Total</b>		<b>RECETTES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>689 757.64</b>	<b>+ 22 058.79</b>	<b>711 815.91</b>
<b>73</b>		<b>Impôts et taxes</b>	<b>20 000.00</b>	<b>+ 8 174.00</b>	<b>28 174.00</b>
	73223	Fond départemental des DMTO pour les com.	20 000.00	+ 8 174.00	28 174.00

<b>Dépenses d'investissement</b>					
Chap	Article	Libellé	BP 2025	Proposition	BP + DM n°1
<b>041</b>		<b>Opération patrimoniales</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 44 752.37</b>	<b>44 752.37</b>
	2131	Constructions bâtiments publics	0.00	+ 3 447.53	3 447.53
	2151	Réseaux de voirie	0.00	+ 24 162.36	24 162.36
	21538	Autres réseaux	0.00	+ 17 142.48	17 142.48
<b>16</b>		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>326 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>276 000.00</b>
	1641	Emprunts en euros	326 000.00	- 50 000.00	276 000.00
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>86 907.59</b>	<b>+ 29 632.90</b>	<b>116 540.49</b>
	21 51	Réseaux de voirie	74 461.89	+ 19 632.90	94 094.79
	2157	Matériel et outillage technique	0.00	+ 10 000.00	10 000.00
<b>Total</b>		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>429 847.59</b>	<b>24 385.27</b>	<b>454 232.86</b>

<b>Recettes d'investissement</b>					
<b>Chap</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Proposition</b>	<b>BP + DM n°1</b>
<b>041</b>		<b>Opération patrimoniales</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 44 752.37</b>	<b>44 752.37</b>
	203	Frais études, recherche et développement	0.00	+ 44 752.37	44 752.37
<b>10</b>		<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>62 200.00</b>	<b>- 2 397.79</b>	<b>59 802.21</b>
	10222	FCTVA	62 200.00	- 2 397.79	59 802.21
<b>13</b>		<b>Subventions d'investissement</b>	<b>161 290.00</b>	<b>- 17 969.31</b>	<b>143 320.69</b>
	1322	Subv. non transf. Régions	87 600.00	- 21 390.00	66 210.00
	1323	Subv. non transf. Départements	29 900.00	+ 21 454.70	51 354.70
	13258	Subv. non transf. Autres groupements	42 100.00	- 18 034.01	24 065.99
<b>Total</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>429 847.59</b>	<b>+ 24 385.27</b>	<b>454 232.86</b>

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve**, la décision modificative n° 1 au budget 2025 comme suit :

Chap	Article	Libellé	BP 2025	Proposition	BP + DM n°1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>163 086.04</b>	<b>+ 22 058.79</b>	<b>185 144.83</b>
	60612	Energie électrique	14 000.00	+ 10 000.00	24 000.00
	60632	Fourniture de petit équipement	1 500.00	+ 1 000.00	2 500.00
	61521	Entretien et réparations sur terrains	51 786.04	+ 5 645.85	57 431.89
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	3 000.00	+ 2 412.94	5 412.94
	622	Rémunérations d'intermédiaires	0.00	+ 3 000.00	3 000.00
<b>012</b>		<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>142 800.00</b>		<b>142 800.00</b>
<b>014</b>		<b>Atténuation de produits</b>	<b>53 200.00</b>		<b>53 200.00</b>
<b>023</b>		<b>Virement à la section</b>	<b>180 000.00</b>		<b>180 000.00</b>
<b>65</b>		<b>Autres charges de gestion</b>	<b>133 671.08</b>		<b>133 671.08</b>
<b>66</b>		<b>Charges financières</b>	<b>17 000.00</b>		<b>17 000.00</b>
<b>Total</b>		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>689 757.12</b>	<b>+ 22 058.79</b>	<b>711 815.91</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>					
<b>002</b>		<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>40 989.12</b>		<b>40 989.12</b>
<b>70</b>		<b>Produits des services du domaine et ventes divers</b>	<b>32 400.00</b>	<b>+ 14 013.85</b>	<b>46 413.85</b>
	70311	Concession dans les cimetières	0.00	+ 170.00	170.00
	70388	Autres redevances et recettes diverses	200.00	+ 68.00	268.00
	70688	Autre prestation de service	200.00	+ 130.00	330.00
	70848	Mise à disposition de personnel facturée	25 000.00	+ 10 622.27	35 622.27
	70878	Remboursement de frais par des tiers	7 000.00	+ 3 023.58	10 023.58
<b>73</b>		<b>Impôts et taxes</b>	<b>20 000.00</b>	<b>+ 8 174.00</b>	<b>28 174.00</b>
	73223	Fond départemental des DMTO pour les com.	20 000.00	+ 8 174.00	28 174.00

Chap	Article	Libellé	BP 2025	Proposition	BP + DM n°1
<b>731</b>		<b>Fiscalité locale</b>	<b>363 212.00</b>	<b>- 3 133.00</b>	<b>360 079.00</b>
	73118	Autres contributions directes	0.00	+ 879.00	879.00
	73132	Taxe sur pylônes électriques	12 940.00	- 2 160.00	10 780.00
	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	13 000.00	- 1 852.00	11 148.00
<b>74</b>		<b>Dotations et participations</b>	<b>31 136.00</b>	<b>+ 3 003.94</b>	<b>34 139.94</b>
	741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	7 500.00	+ 1 170.00	8 670.00
	742	Dotations aux élus locaux	4 000.00	+ 819.00	4 819.00
	744	FCTVA	0.00	+ 1 014.94	1 014.94
<b>75</b>		<b>Autres produits de gestion</b>	<b>2 000.00</b>		<b>2 000.00</b>
<b>76</b>		<b>Produits financiers</b>	<b>20.00</b>		<b>20.00</b>
<b>77</b>		<b>Produits spécifiques</b>	<b>200 000.00</b>		<b>200.000.00</b>
<b>Total</b>		<b>RECETTES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>689 757.64</b>	<b>+ 22 058.79</b>	<b>711 815.91</b>

Dépenses d'investissement					
Chap	Article	Libellé	BP 2025	Proposition	BP + DM n°1
<b>041</b>		<b>Opération patrimoniales</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 44 752.37</b>	<b>44 752.37</b>
	2131	Constructions bâtiments publics	0.00	+ 3 447.53	3 447.53
	2151	Réseaux de voirie	0.00	+ 24 162.36	24 162.36
	21538	Autres réseaux	0.00	+ 17 142.48	17 142.48
<b>13</b>		<b>Subvention d'investissement</b>	<b>5 710.00</b>		<b>5 710.00</b>
<b>16</b>		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>326 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>276 000.00</b>
	1641	Emprunts en euros	326 000.00	- 50 000.00	276 000.00
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 230.00</b>		<b>11 230.00</b>
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>86 907.59</b>	<b>+ 29 632.90</b>	<b>116 540.49</b>
	21 51	Réseaux de voirie	74 461.89	+ 19 632.90	94 094.79
	2157	Matériel et outillage technique	0.00	+ 10 000.00	10 000.00
<b>Total</b>		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>429 847.59</b>	<b>24 385.27</b>	<b>454 232.86</b>

<b>Recettes d'investissement</b>					
<b>Chap</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Proposition</b>	<b>BP + DM n°1</b>
<b>001</b>		<b>Solde d'exécution de la section d'invest.</b>	<b>26 357.59</b>		<b>26 357.59</b>
<b>021</b>		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>180 000.00</b>		<b>180 000.00</b>
<b>041</b>		<b>Opération patrimoniales</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 44 752.37</b>	<b>44 752.37</b>
	203	Frais études, recherche et développement	0.00	+ 44 752.37	44 752.37
<b>10</b>		<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>62 200.00</b>	<b>- 2 397.79</b>	<b>59 802.21</b>
	10222	FCTVA	62 200.00	- 2 397.79	59 802.21
<b>13</b>		<b>Subventions d'investissement</b>	<b>161 290.00</b>	<b>- 17 969.31</b>	<b>143 320.69</b>
	1322	Subv. non transf. Régions	87 600.00	- 21 390.00	66 210.00
	1323	Subv. non transf. Départements	29 900.00	+ 21 454.70	51 354.70
	13258	Subv. non transf. Autres groupements	42 100.00	- 18 034.01	24 065.99
<b>Total</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>429 847.59</b>	<b>+ 24 385.27</b>	<b>454 232.86</b>

**Dit**, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

**039 - 2025 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026,**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, informe les élus, que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil Municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le cadre de ces principes soit au chapitre 20 Immobilisation incorporelles 2 500.00.00 € et au chapitre 21 Immobilisation corporelles 10 923.70 €

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Autorise**, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et avant le vote du Budget primitif 2026 :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2025	Limite autorisée en 2026
20	Immobilisation incorporelles	10 000.00 €	2 500.00€
21	Immobilisation corporelles	43 694.79 €	10 923.70 €

**Dit**, que cette délibération sera transmise à Monsieur le préfet et Madame le Trésorier Payeur.

**040 - 2025 : Instauration des participations financières de la commune, pour la garantie maintien de salaire et pour la complémentaire santé du personnel communal,**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 le Conseil Municipal avait délibéré pour accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité.

Le niveau de participation, pour le risque santé avait été fixé à sept Euros par agent et par mois

Et pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Le niveau de participation, pour le risque santé avait été fixé à trois Euros par agent et par mois

Monsieur le Maire propose de porter le montant unitaire de participation par agent, comme suit :

- Pour le risque santé : 15.00 € brut
- Pour le risque prévoyance : 10.00 € brut

Cette participation sera mise en application à compter du 01 janvier 2026,

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Décide**, d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour les risques santé et prévoyance par labélisation,

**Fixe**, le montant unitaire de participation par agent, comme suit :

- Pour le risque santé : 15.00 € brut
- Pour le risque prévoyance : 10.00 € brut

**Décide**, de verser la participation financière aux agents titulaires, stagiaires, contractuel de droit privé ou public de la commune en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,

**Précise**, que ces participations ne peuvent être versées que sous réserve d'un contrat labellisé garantissant l'un ou l'autre risque. Ces participations ne peuvent en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation,

**Dit**, que les délibérations 010-2023 et 011-2023 sont abrogées, ainsi que les contrats afférents à ces délibérations,

**Précise**, que cette participation débutera au 01 janvier 2026,

**Autorise**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération,

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal,

**041 - 2025 : Groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures administratives et scolaires,**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve**, la constitution d'un groupement de commandes, entre les villes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-la-Forêt, Presles, Villiers-Adam, du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt en vue de la passation du marché public d'achat de fournitures administratives et scolaires,

**Désigne**, la commission d'appel d'offre du coordonnateur comme commission d'appel d'offres du groupement.

**Désigne**, Madame Isabelle Oger en tant que membre titulaire et Monsieur Thierry Vincent en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offre pour le marché « achat de fournitures administratives et scolaires »

**Autorise**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**042 - 2025 : Groupement de commandes relatif à l'entretien des bouches et bornes d'incendie,**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve**, la constitution d'un groupement de commandes, entre les villes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-la-Forêt, Presles, Villiers-Adam, et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt en vue de la passation du marché public de l'entretien des bornes et bouches incendie,

**Désigne**, la commission de d'appel d'offre du coordonnateur comme commission d'appel d'offres du groupement,

**Désigne**, Madame Isabelle Oger en tant que membre titulaire et Monsieur Thierry Vincent en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offre pour le marché « entretien des bouches et bornes d'incendie »

**Autorise**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes,

**043 - 2025 : Aménagement hydro-écologique d'un terrain communal à Béthemont-la-Forêt, Autorisation de signer le marché de Maîtrise d'Œuvre pour le lot Espaces verts,**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil Municipal n°020 - 2025 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 relative à la signature d'une convention avec le S.I.A.R.E, portant sur la création d'un groupement de commandes pour une mission de maîtrise d'œuvre, il a été nécessaire de recourir à un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement hydro-écologique et paysager du fond de la vallée du ruisseau du lavoir à Béthemont-La-Forêt.

Une consultation a été lancée le 1er septembre 2025, trois offres ont été remises dans les délais prescrits, à l'issue de l'analyse des offres réalisée par les services du SIARE, la proposition de la société ARTELIA apparait comme économiquement la plus avantageuse et répond de manière satisfaisante aux besoins du SIARE et de la ville de Béthemont-La-Forêt,

À l'issue de l'attribution du marché, chaque membre signe ensuite, chacun pour ce qui le concerne, le marché et s'assure de sa bonne exécution.

Le montant de cette offre, pour la partie de la commune de Béthemont-la-Forêt, se chiffre à 55 202,40 € H.T.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Autorise**, Monsieur le Maire à signer le marché public visé en objet avec la Société ARTELIA, domiciliée 16 rue Simone Veil à Saint Ouen sur Seine (93), ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce marché public,

**Précise**, que le marché prend effet à compter de la date de démarrage indiquée par ordre de service. Il est conclu pour la durée nécessaire à la conception et au suivi de l'exécution des travaux,

**Dit**, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2026,

**044 - 2025 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de branchements d'assainissement privatif,**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage relative à la réalisation de branchement privatifs proposé par le SIARE. Cette convention a pour objet la réalisation des travaux de raccordement des eaux usées des bâtiments de la Mairie, de la cantine, de l'école et des sanitaires au réseau situé en domaine public. Le montant de ces travaux est estimé à 8 280,80 € H.T. La signature de cette convention pourra permettre à la commune de bénéficier de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve**, la convention proposée par le SIARE,

**Autorise**, le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Dit**, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2026,

**045 - 2025 : Demande de subvention pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public auprès du SDEVO,**

Monsieur le Maire précise que les deux délibérations qui suivent ont le même objectif, qui est de solliciter auprès du Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise et du Conseil départemental une subvention pour la rénovation du parc luminaire d'éclairage public.

Au vu de l'état des lieux, il est proposé de poursuivre son programme de rénovation à la suite du programme déjà engagé. La rénovation d'une partie de son parc d'éclairage public et notamment dans la rue de Montubois, la rue de la Forge, la rue de la Croix Frileuse, la rue de la Pierre aux Loups, le Chemin des Clos, et la ruelle du Pressoir.

Le remplacement de ces lanternes permettra de remplacer 41.90 % du parc et de passer à plus de 77 % du parc complet en Led.

Les axes du projet sont :

- ✓ Remplacer le parc supérieur à 25 ans afin d'avoir un parc en Full Led
- ✓ Avoir un éclairage maximum de 20 Lux max par point lumineux
- ✓ Avoir une durée de vie des lanternes d'au moins 75 000 heures
- ✓ Respecter l'arrêté du 27 décembre 2018 avec des équipements d'une température de 2700 Kelvins maximum
- ✓ Réalisation d'une trame noire
- ✓ Réaliser au moins 50 % d'économie d'énergie

Les travaux envisagés consistent à remplacer 31 points lumineux :

- ✓ rue de Montubois 12 lanternes,
- ✓ rue de la Forge 1 lanterne,
- ✓ rue de la Croix Frileuse 10 lanternes,
- ✓ rue de la Pierre aux Loups 1 lanterne,
- ✓ chemin des Clos 2 lanternes,
- ✓ ruelle du Pressoir 5 lanternes,

Le montant estimé de ces travaux est de 28 110.00€ H.T

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve**, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

**Approuve** le plan de financement, comme tel :

Coût prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public HT	28 110.00 €
Subvention SDEVO éclairage public	6 200.00 €
Part Communale	21 910.00 €

**Autorise**, Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat départemental d'Energies du Val d'Oise dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public pour bénéficier des subventions.

**Autorise**, Monsieur le Maire à signer les documents référant à ces demandes de subvention,

**Dit**, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2026,

**046 - 2025 : Demande de subvention pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public auprès du Conseil départemental du Val d'Oise,**

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve**, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

**Autorise**, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public pour bénéficier des subventions les plus larges possibles.

**Autorise**, Monsieur le Maire à signer les documents référant à ces demandes de subvention,

**Dit**, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2026,

**047 - 2025 : Rapport d'activité 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains,**

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que le SIARE regroupe 26 communes pour les compétences eaux usées transport et épuration, eaux pluviales transport et lutte contre les inondations, ainsi que le contrôle des rejets des eaux.

Le syndicat gère sur son territoire 174 km de canalisation, 20 déversoirs d'orage, 23 bassins de rétention, 17 km de ru à ciel ouvert, le lac d'Enghien.

Par ailleurs, le syndicat gère les réseaux communaux des communes de Saint Prix et Bessancourt.

Les trois délibérations qui suivent présentent les rapports d'activité 2024 du syndicat.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte**, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2024 du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains,

**Informe**, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois

**048 - 2025 : Rapport annuel sur le prix de la qualité du service public d'assainissement collectif pour la commune de Saint-Prix, année 2024,**

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte**, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2024 pour la commune de Saint Prix du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains,

**Informe**, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

**049 - 2025 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour la commune de Bessancourt, année 2024,**

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte**, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2024 pour la commune de Bessancourt du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains,

**Informe**, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

**Questions diverses**

- a) Monsieur le Maire informe les élus des dates à retenir :
  - Samedi 12 décembre animation de Noël pour les enfants dans la cour de l'école
  - Samedi 10 janvier Galette des rois pour nos aînés
  - Samedi 21 février Loto des aînés
  - Dimanche 15 mars 1<sup>er</sup> tour des élections municipales
  - Jeudi 19 mars commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie
  - Dimanche 22 mars 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales si pas de majorité au premier tour
  - Samedi 21 ou 28 mars installation du conseil municipal suivant les résultats des élections du 1<sup>er</sup> tour
- b) Projet de l'antenne relais

Suite a la réunion du 23 octobre dernier qui c'est tenue en Préfecture en présence des services de l'Etat, l'ABF, la société Orange et la commune, cette réunion a notamment permis d'acter les décisions suivantes :

- ✓ L'attente de la décision du TA : aucune action concrète ne sera lancée par l'opérateur avant le rendu du jugement. Les services juridiques d'Orange décideront de l'opportunité d'un appel en cas de décision défavorable.
- ✓ Le constat d'absence d'alternative : il a été acté qu'Orange n'a plus de solution alternative à proposer.
- ✓ Le projet dans le cadre du NDM étant compromis, la mairie est invitée par la préfecture à étudier des solutions alternatives de son côté en sollicitant les différents opérateurs. S'agissant de la francilienne, l'ABF a évoqué que les ponts pourraient potentiellement accueillir un/des projet(s).
- ✓ Le retrait du dispositif sera acté par la préfecture en cas de l'échec des recours juridiques. La mairie devra adresser à la préfecture un courrier attestant de cette décision, courrier qui sera transmis à l'ANCT afin de solliciter une demande de retrait de la commune d'ici le prochain arrêté modificatif.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22h00**

Monsieur Jean-Baptiste Rouault,

Secrétaire de séance,